



RÉDUCTIONS FAMILIALES

- 1° Réductions applicables aux résidents pour :
- a) Programmation « parents-enfants » et « jeunes »;
 - b) Programme des camps;
 - c) Club junior de tennis;
 - d) Soccer via le Club de soccer FC Boréal.

| | |
|-------------------------------|----------------|
| 1 ^{er} enfant | Tarif régulier |
| 2 ^e enfant | – 20 % |
| 3 ^e enfant | – 40 % |
| 4 ^e enfant et plus | Gratuit |

- 2° Les réductions s'appliquent aux conditions suivantes :
- a) Le parent ou le tuteur doit fournir une preuve de résidence;
 - b) Les enfants de la famille doivent habiter au même domicile;
 - c) Les enfants sont âgés de 17 ans et moins (en fonction de la date de référence du programme);
 - d) Les réductions sont applicables dans une même session d'activité.